

Montréal, 1^{er} février 2021

Révision de la loi sur le statut de l'artiste

Diversité Artistique Montréal (DAM)

Dans une actualité où on ne cesse de souligner les enjeux liés à l'inclusion, l'intégration et à l'importance de la diversité des expressions culturelles, Diversité Artistique Montréal DAM, qui existe depuis 2006, tient à participer à la consultation sur la révision des deux lois sur le statut de l'artiste.

Étant donné que l'organisme dispose d'un réservoir culturel considérable qui alimente à la fois le patrimoine culturel montréalais, québécois, canadien et même mondial, nous souhaitons vivement avoir notre place méritée aux côtés d'autres collectifs comme Culture Montréal, ainsi qu'auprès d'intervenant.e.s qui sont nos partenaires historiques, surtout le Conseil des arts de Montréal, mais aussi bien sûr, le Conseil des arts et lettres du Québec.

Les préoccupations de DAM s'articulent et se déclinent principalement en trois points :

- 1 La difficulté des artistes issu.e.s de la diversité à faire reconnaître leurs démarches et leurs parcours professionnels vécus à l'étranger. Souvent, leur formation comme leur pratique sont rigoureuses puisque encadrées dans un curriculum multiséculaire classique, rigoureux et très exigeant. Cette difficulté à se faire reconnaître comme artistes professionnel.le.s rend impossible l'accès aux bourses de création et aux concours d'art public.
- 2 En raison de ce manque de reconnaissance, les artistes de la diversité ont de la difficulté à voir leur travail artistique reçu et présenté par des diffuseur.e.s reconnu.e.s, particulièrement du côté des institutions publiques professionnelles et par conséquent ils/elles sont sous-représenté.e.s sur la scène culturelle.
- 3 Exclu.e.s de la possibilité de travailler et d'être soutenu.e.s financièrement, ces artistes vivent une plus grande précarité qui les pousse à abandonner le milieu culturel pour la recherche d'une vie décente.

Enfin, le MCC, les associations professionnelles et les institutions gouvernementales doivent reconnaître la participation des artistes professionnels.es issu.e.s de la diversité et s'engager dans un processus de validation de leurs compétences et des expériences acquises à l'étranger. De même, il faut revisiter les processus existants comme celui de la reconnaissance par les pairs ainsi que la composition des jurys afin de réussir une représentation plus équitable au sein de l'ensemble de l'écosystème culturel québécois.